



SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2019
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2019
RIUNIONE DI I 24 È 25 D'UTTROVI
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE

2019/O2/090

***Question orale déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI
au nom du groupe "Andà Per Dumane"***

OBJET : les Femmes et la Ruralité.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse,

Le 6 juin dernier a été présenté un rapport intitulé femmes et ruralité, il évoque de nombreuses pistes afin de réduire les inégalités femmes-hommes dans le monde rural.

Le postulat de départ est le suivant, les violences et discriminations sexistes n'ont ni âge, ni classe sociale et n'appartiennent à aucun territoire. Cependant le milieu de vie permet d'offrir ou pas des opportunités de formation, de travail ou encore de mode de garde.

Sur ces points le monde rural propose moins de service que le monde urbain limitant ainsi de nombreuses activités pour les femmes.

La Corse est un territoire majoritairement rural et il me semble opportun de s'appuyer sur ce rapport afin de réduire ces inégalités.

Quatre axes ont été développés :

- Améliorer la connaissance des besoins des femmes en milieu rural en généralisant les statistiques sexuées,
- Rendre les services publics plus accessibles notamment ceux relatifs à la garde d'enfant,

- Améliorer les dispositifs d'accès aux droits comme ceux sur l'information sur la santé sexuelle et reproductrice ou encore des permanences pour les violences faites aux femmes,
- Garantir un égal accès aux fonctions de représentation avec par exemple une obligation de parité pour les listes électorales des communes de moins de 1 000 habitants.

A mon sens la Collectivité de Corse peut participer au développement de ces derniers.

Pour ce qui est de la connaissance des besoins des femmes en milieu rural, la collectivité ne dispose d'aucunes données statistiques.

Sur l'accessibilité aux services de garde d'enfant la mise en place de convention pour valoriser certaines crèches du rural serait un bon début pour développer ces structures.

Car en Corse, bien plus qu'ailleurs, ce sont les femmes qui élèvent la génération montante et donc transmettent la culture, la tradition et la langue. Le Corse comme les autres langues partout ailleurs est une langue maternelle.

Concernant les dispositifs d'accès au droit notre assemblée devrait proposer une permanence de ses services sociaux dans les villages à raison d'une fois par trimestre.

Pour finir concernant la représentativité des femmes sur les listes électorales, ce point ne relève pas de la compétence de notre institution mais nous pourrions envisager à l'aube des élections municipales de lancer une campagne de sensibilisation pour l'engagement des femmes en politique sur l'île.

Ainsi, si les inégalités entre les femmes et les hommes sont présentes sur tous les territoires, elles sont parfois accentuées dans les espaces ruraux du fait d'un environnement qui implique des freins spécifiques.

Alors Monsieur le Président du Conseil Exécutif, serait-il possible de développer en Corse les quatre axes présentés dans le rapport Femmes et ruralité ? En complément pourrions-nous envisager la tenue d'assises sur le thème des femmes et de la ruralité ?

Je vous remercie.